

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 03 AVR. 2015

Direction de l'enseignement de la
Nouvelle-Calédonie

Service pédagogique

19, avenue du Maréchal Foch
BP 1933 – 98846 Nouméa Cedex
Tél. : 26.21.46 - Fax : 23 96 35

LE DIRECTEUR

à

N°CS15-3700- *121* -----
-MHT/ HL / DENC

Mesdames et messieurs les directeurs
des écoles primaires publiques

Affaire suivie par Hélène LAPEYRERE
Directrice adjointe, chef du service pédagogique

S/C de Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'enseignement primaire

OBJET : Enseignement de l'anglais à l'école primaire.
Annule et remplace le CS15-3700-004

Je souhaite, par la présente, apporter des précisions sur les modalités de mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais dans les écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie selon la délibération n°191 du 13 janvier 2012.

La maîtrise de la langue anglaise fait partie des compétences attendues à l'entrée en 6^{ème}. Elle s'inscrit dans le cadre des préconisations du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) – (voir l'annexe).

Objectif de mise en oeuvre

L'objectif est de généraliser cet enseignement au cycle 3. L'extension au cycle 2 n'est envisageable et possible que si les classes de CM2, CM1 et CE2 sont entièrement couvertes, conformément aux programmes (54 h/an, soit 90 mn/semaine).

Pour le cycle 1, une sensibilisation à la langue anglaise pourra également être dispensée à raison d'une heure hebdomadaire, comme le préconisent les programmes de 2012.

Il convient de veiller à ce que tous les élèves d'un même niveau bénéficient de l'enseignement de l'anglais, quelle que soit la structure pédagogique de l'école.

A cet effet, les enseignants habilités de l'école sont les « personnes ressources » qui mettent leurs compétences au service de l'équipe pédagogique (y compris les directrices et les directeurs).

Lors du premier conseil des maîtres de début d'année et afin d'assurer cet enseignement dès la rentrée, les directeurs d'école auront organisé les échanges de service, à raison de trois heures hebdomadaires possibles (2 x 90 mn par classe) par enseignant habilité.

Ces échanges seront prioritaires sur les autres domaines tant que l'enseignement de l'anglais ne pourra être assuré par les enseignants titulaires de ces classes.

Pour des raisons de service, il conviendrait que les enseignants changent temporairement de niveau de classe si les compétences des enseignants nécessitent leurs interventions dans les classes devant étudier l'anglais.

Les directeurs d'école renseigneront l'enquête de rentrée sur Poesie de la manière la plus précise possible. Ces données pourront être réajustées dans l'année si nécessaire.

Habilitation

L'article 18 de la délibération n° 191 du 13 janvier 2012 relative aux programmes et horaires des écoles maternelles et élémentaires de la Nouvelle-Calédonie prévoit que « l'enseignement de la langue anglaise est dispensé au cycle 3 puis au cycle 2, par des enseignants agréés par les autorités pédagogique et administrative, à raison d'une heure et demie par semaine ».

A cet effet, la direction de l'enseignement délivre une attestation d'habilitation à enseigner l'anglais selon le processus suivant :

1 - A l'exception des personnels enseignants titulaires a minima d'une licence d'anglais, d'un CLES 2 ou professeurs certifiés (justificatif à fournir à la DENC), tout autre enseignant doit être habilité pour enseigner l'anglais. Une première visite sera effectuée par la conseillère pédagogique afin d'harmoniser la mise en œuvre.

Concernant les suppléants, ils peuvent s'ils le souhaitent candidater à la première session de candidats libres qui est proposée en début de l'année. Il suffit de s'inscrire dès réception du courrier par la voie hiérarchique.

Cette habilitation linguistique est reconduite ultérieurement sous réserve d'en avoir informé l'inspection concernée qui devra alors valider la demande de renouvellement et en informer le Chef du service pédagogique, sous couvert de la conseillère pédagogique Anglais, afin d'actualiser le fichier Poésie.

Un accompagnement par les conseillers pédagogiques de la circonscription ainsi que du service pédagogique pourra également se formaliser durant l'année.

2 - La DENC organise chaque année un stage de trois semaines destiné à une remise à niveau linguistique et culturelle.

Une session d'habilitation est prévue à l'issue de ces trois semaines pour les enseignants en formation.

En fonction des demandes, une à deux sessions sont réservées aux candidats libres durant l'année. Le calendrier des sessions d'habilitation d'anglais ainsi que ses modalités sont en ligne sur le site de la direction : www.denc.gouv.nc.

3 – Concernant les sortants des instituts, il est prévu, en accord avec l'IFM NC et l'ESPE, qu'ils seront habilités en deux temps :

➤ dans le cadre de l'évaluation finale de leur formation, par les professeurs disciplinaires des

instituts concernés, au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (partie linguistique) ou par le CLES 2.

Ils peuvent dès la rentrée suivante commencer à enseigner l'anglais.

- en classe, lors de l'inspection de titularisation durant l'année de la prise de fonction (partie pédagogique).

Il est convenu que les lauréats du concours PE, issus de la formation IS (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de la formation IFMNC), conservent leur habilitation linguistique orale si cette dernière a été validée par l'IFM NC.

Durant leur formation initiale, ils peuvent tester leurs compétences, au même titre que dans les autres domaines, à l'enseignement de l'anglais, si les élèves bénéficient déjà de cet enseignement et s'ils n'assurent pas les échanges de service.

4- Le recours à un intervenant extérieur agréé reste exceptionnel et bénévole. Dans ce cas, la responsabilité pédagogique continue à être assurée par l'enseignant qui doit être présent dans la classe.

Dans la perspective de la maîtrise de la compétence n°2 du socle commun de connaissances et de compétences, il est essentiel que tous les élèves de CM2 entrent au collège avec le niveau A1.

Pour vous aider à concrétiser cet objectif, des évaluations permettant de répondre aux exigences du niveau A1 attendu à la fin du CM2 vous sont adressées à la fin de l'année scolaire. La direction de l'enseignement dresse un bilan qualitatif et quantitatif afin de permettre aux équipes de cibler, entre autre, les activités langagières à consolider l'année suivante.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour la mise en œuvre de cet enseignement obligatoire.

Pour la présidente du Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie et par délégation
le Directeur de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Christian PRALONG

Copie : IFM NC
IUFM de l'UNC
Provinces

LE CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES (CECRL)

« Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) » constitue la référence essentielle pour apprendre, enseigner et évaluer les langues vivantes.

Elaboré par le Conseil de l'Europe (2001), c'est aujourd'hui un outil qui se décline en 3 niveaux de compétence :

- niveau A (utilisateur élémentaire),
- niveau B (utilisateur indépendant),
- niveau C (utilisateur expérimenté),

Chacun de ces niveaux hiérarchise des compétences en langues selon une échelle de six niveaux allant de A1 à C2.

Les **critères de compétences** qui encadrent ainsi toute **activité de communication langagière** peuvent relever de :

- la réception : écouter/comprendre, lire,
- la production : parler en continu, écrire,
- l'interaction : prendre part à une conversation.

Ces critères sont par ailleurs développés dans le **livret de connaissances et de compétences** (cf. **Grille de référence pour la pratique d'une LVE** sur Eduscol).

- pour les élèves, le niveau de maîtrise attendu en fin de cycle 3 est le niveau **A1**

	Activités langagières	Niveau A1
COMPRENDRE	Ecouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille, de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.
	Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple des annonces, des affiches ou des catalogues.
PARLER	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaye de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.
ECRIRE	Ecrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.

Conseil de l'Europe, *Un Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, op.cit.*

- pour les enseignants du primaire, le niveau attendu pour être habilité à enseigner l'anglais est le niveau **B2**.

	Activités langagières	Niveau B2
COMPRENDRE	Ecouter	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.
	Lire	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.
PARLER	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.
	S'exprimer oralement en continu	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
ECRIRE	Ecrire	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.

Conseil de l'Europe, *Un Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, op.cit.*